

Commission de gestion du Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier.

Préavis n° 01/2023 – relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022 de l'ASICC.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission formée de

- Mme Corinne Ansermoz, Jongny, Présidente
- Mme Mélanie Fort, Chardonne
- Mme Mireille Roth, Corsier
- M. Tiago Ribeiro, Corsier
- M. Patrick Forestier, Corseaux
- M. Raphaël Ansermot, Jongny
- Mme Carine Neyroud, Chardonne, rapporteur
- M. Alain Debétaz, Corseaux, excusé

s'est réunie le 9 mars 2023 dans les bureaux de l'ASICC à Vevey, afin de remplir son mandat.

Dans un premier temps la COGES s'est réunie seule pour discuter de certains points du préavis puis du compte-rendu de la visite des UAPE (rapport en annexe 2).

La suite de la soirée a permis aux membres de la COGES d'échanger et demander des précisions sur l'exercice au comité de direction (CODIR) représenté par les Municipaux soit Mme Céline Murisier présidente du CODIR, MM Laurent Paschoud, Hervé Liniger et Gilbert Cavin, ainsi que Mme Latha Heiniger - secrétaire générale de l'ASICC, M. Tiago Guerreiro - comptable de l'ASICC, Mme Valérie Boden - directrice de l'EPS et Mme Sandra Costantini - doyenne de l'EPS.

Les points suivants ont été relevés sur :

Le rapport de gestion 2022 :

Gouvernance politique de l'ASICC :

- Le terme COGES est dorénavant employé pour identifier la commission de gestion, conformément aux statuts.
- Page 7 - Commission Gestion : Il manque la séance du mardi 15 novembre 2022 qui avait pour but de préparer nos questions au sujet des UAPE « Ondine » – annexe 1.

Gouvernance stratégique et opérationnelle de l'ASICC :

- Page 14 - Ressources humaines : Poste de collaborateur administratif parascolaire à 40 % devenu en 2022 collaborateur administratif accueil de jour pour un 88 %, cette augmentation figure dans les comptes des communes car destinée au préscolaire.

- Page 15 - EGZEKO/KAF un 0.7 EPT cela représente 2 animatrices et 1 intendante pour la pause de midi.

Activités de l'ASICC par secteurs/structures :

Ecole :

- Pages 18 à 24 - Rapport de l'EPS uniquement sur les activités prises en charge par l'ASICC.
- Page 20 - Rectificatif soit sous « Journées à ski des classes primaires et secondaires » – 8P une semaine de camp de ski de fond à supprimer, car cette activité est déjà indiquée sous « Camps des classes primaires et secondaires ».
- Page 20 - L'Enchanteur : La COGES se demande s'il y a aussi une possibilité qu'une représentation soit prévue pour les Aînés des autres communes ? Oui cela pourrait être envisagé à Jongny.
- Page 22 - Mentorat ou ASD : Soutiens financiers par l'ASICC avec aussi une participation financière des parents.
- Pages 22 à 24 – Préventions : Le financement est pris en charge selon le tableau soit toutes les préventions prioritaires par le canton.

EGZEKO :

- Il est relevé qu'un grand nombre d'enfants ou familles participent aux activités proposées. Qu'au vu de ce succès, cela peut démontrer qu'il y a un réel besoin de ce type d'activités dans nos communes.

Parascolaire - UAPE :

- Page 35 - Chardonne : Formation, il est précisé que le temps de 3 – 4 heures est par semaine.
- Page 37 - Jongny : Une dérogation pour le nombre d'enfants a été accordée par l'OAJE pour un an. Il n'y aura pas de nouvelle dérogation pour la prochaine rentrée scolaire.
- Il ressort que la communication doit être améliorée par rapport aux divers changements, horaire des repas des groupes, une réunion devrait être proposée aux familles même s'il n'y a pas de problèmes.
- Page 43 - Tableaux – les chiffres interpellent, selon les informations les structures ont toujours plus de demandes mais les chiffres pour la période de midi dans les structures de Chardonne et Corseaux indiquent une baisse entre 2021 et 2022 Le CODIR doit vérifier les chiffres, en attente du document.
- Lors de l'inscription des enfants, il est constaté que les parents demandent le maximum de jours de garde. Finalement en début d'année ou dans le courant de l'année, ils modifient leur demande à la baisse, ce qui implique des problèmes dans la gestion du personnel. En effet, il doit y avoir une éducatrice pour un groupe de 12 enfants max, la structure pourrait se retrouver avec trop d'éducatrices, ce qui a un coût.
Une modification du règlement a été réalisée par le CODIR pour éviter ce genre de changement.

Le rapport sur les comptes 2022 :

- Page 5 - 501-3654.04 – Frais de bureau, affranchissements, etc.... et 501-3181.00 – Frais d'affranchissements et de port : Que représentent ces postes car le même libellé ?
Soit : 501-3654.04 = Frais poste, timbres, enveloppes // 501-3181.00 = Achat de téléphones – Swisscom.
- Page 5 - 501-3182.00 - Frais téléphone : Abonnements.
- Page 5 - 501-3654.06 – Achat matériel et mobilier : Au budget 2022, ce poste n'est pas indiqué prévision de CHF 15'000.00 sous Autres frais, Achat mobilier de bureau.
Selon le document complémentaire reçu par le CODIR le 14.03.2023 les détails du compte 501-3654.06 montrent une reprise de mobilier de Nestlé pour un montant de CHF 4940.55, l'achat de mobilier de bureau pour 8'016.35, il fait aussi état du matériel informatique, photocopieuse et d'un bureau pour l'EPS. Document en annexe 4.
- Page 5 - 501-3654.09 – Autres frais : (budget 2022 = CHF 15'000.00 Achat mobilier de bureau) Frais pour aménagement des bureaux – détails du compte sur le document reçu le 14.03.2023 par CODIR annexe 4.
- Page 5 - 501-3185.00 – Tenues des comptes/administration : En partie coût de l'administration par Corsier et Jongny.
- Page 5 - 501-3185.06 – Audit et révision des comptes : Révision par fiduciaire établissement de 2 rapports avec Ondine.
- Page 7 - 522-3653.20 - Spectacles : Il y a eu une reprise très lente dans ce domaine suite au COVID. De ce fait, il y a eu peu de spectacles proposés.
- Page 9 - 522-3522.00 - Écolages payés : Elèves du cercle dans des classes d'accueil à Vevey et au RAC.
- Page 9 - 523-3161.01 - Bâtiments – pavillons provisoires : Pas de loyer car du retard dans la construction, l'ouverture des classes et de la structure préscolaire a eu lieu en janvier 2023.
- Page 11 - 525-3188.xx – Frais de transport : L'augmentation est due à l'augmentation des enfants et aussi à l'augmentation des tarifs des VMCV. – Feuille annexe 3 reçue le 10.03.2023 de l'EPS.
L'attribution dans les bus blancs est faite selon les enclassements.
- Page 11 - 526-3185.01 – Service dentaire : Contrôle réalisé dans les collèges ceci à satisfaction de l'école car il n'y a plus de déplacement, pas de retour des parents. Projet de bon de délégation mis en standby par le canton.
- Page 13 - 527-3654.10 – Egzeko – Loyer : Bureau au chemin de Meruz.
- Page 15 - 579-3661.03 – L'Enchanteur : L'augmentation est en partie due au nombre d'élèves.
- Page 15 - 579-3661.05 et 06 – Option volleyball et multisports : Paiement des cours de fin 2021 en 2022.
- Page 17 - Coût des camps, course école : Les enseignants font très attention aux coûts de leur camp et sorties, et respectent parfaitement leur budget. Pour ce type d'activité les coûts (salaires) des enseignants et accompagnants sont pris en charge par le canton. Il est à noter que les camps se sont déroulés en Suisse.

- Page 17 - 579-3188.32 – Leçons natation – transport : Utilisation du Car Postal.
- Page 19 - 529-3654.23 – Ondine – Achat de produits alimentaires : Les repas des UAPE livrés chauds par BG Gastronomie – Augmentation du prix des produits plus importante que le nombre d’élèves soit une augmentation d’un franc du repas par rapport à 2021, supportée une partie par les parents et l’autre par les communes.
- Page 19 - 529-3330.00 – Pertes sur débiteurs : Non-paiement de familles car elles ont un acte de défaut de biens – enfants retirés de la structure.

Il y a aussi une part qui provient de l’accueil de familles de l’Ukraine. Pour ces familles qui ne sont pas placées par l’EVAM, les coûts ne sont pas pris en charge par le canton. Cette situation a été connue de nos autorités très tard soit une fois le règlement d’application mis en vigueur.

Page 25 - Il est constaté une stabilité des élèves entre 2021 et 2022 mais une nette augmentation des coûts.

Discussion finale avec le CODIR :

Ondine :

Pour donner suite à la journée de visites des 4 UAPE par une délégation de la COGES, rapport - annexe 2, quelques questions sont abordées :

- Quelles sont les futures projections d’engagement ? : Dernier départ pas repourvu actuellement, les postes sont occupés par des intérimaires. Engagement par le CODIR pour la rentrée, au vu des petits pourcentages, il n’est pas évident de trouver les bonnes personnes. La solution des intérimaires n’est pas la meilleure.
- Quelle est la proportion des éducatrices formées et d’auxiliaires ? : Dans les 4 structures, il y a une responsable de la structure de formation éducatrice HES ou ES avec un CAS en gestion du personnel, une éducatrice diplômée HES ou ES, des éducatrices de formation ASE, des auxiliaires et une/deux intendante(s) selon les structures.
Selon les exigences du canton pour l’ouverture des accueils, une éducatrice diplômée est exigée. Le quota du personnel selon les formations est très contrôlé par le canton durant l’année. Ces derniers contrôlent aussi bien les normes de sécurité, que la sonorisation, que les équipes, etc, ils demandent des améliorations au besoin.
- Quels sont les chiffres au niveau du turn-over ? et les motifs de départ ? : Actuellement dans les équipes, il y a très peu de malades, il y a eu deux départs à la retraite.
- Où en est la réflexion par rapport à la grille tarifaire ? : Attente du choix du réseau ou non puis après révision.
- Où en est l’étude sur les futures projections des besoins au niveau parascolaire ? Combien coûte l’appel à ce cabinet d’experts ? : Cabinet d’experts financé par les 4 communes soit 4 x CHF 10’000.-. Cette étude devra déterminer le besoin de structures d’accueil préscolaire, l’accompagnement dans le transfert, l’accompagnement de l’intégration dans le réseau. Dossier doit être établi d’ici à la fin 2023, délai de la FAJE (Fondation pour l’accueil de jour des enfants).

Suite au repas et certaines réflexions des enfants, il est à relever que la qualité des repas livrés chauds n’est pas toujours très bonne. Il est demandé au CODIR dans le cadre de la réévaluation

de l'entreprise prestataire des repas, qu'il va réaliser dans le courant du 2^{ème} semestre 2023, qu'il soit pris en considération la qualité des plats, leur température de service et d'étudier les coûts d'une solution de régénération des repas sur place avec l'acquisition et la mise en place de fours régénérants dans les 4 structures.

Il est relevé que dans certaines des structures les élèves mangent en deux services au vu de leur grand nombre.

Le concept pédagogique est mis en place par les responsables des structures qui ont une coordination entre elles, il y a un souhait de collaboration et d'intégrer un concept commun général « Ondine » tout en gardant les spécificités des lieux d'accueil. Les besoins entre des 1P et des 8P ne sont pas les mêmes, un travail sera effectué pour un bien vivre ensemble. Il est rappelé que ce ne sont plus des « cantines » mais bien des UAPE soit des Unités d'Accueil Pour Ecoliers/ères.

Les délégués de la COGES remercient les responsables des structures pour leur accueil et les explications fournies, ainsi que Mme Heiniger pour l'organisation de la journée ainsi que le CODIR pour sa présence.

Administration :

La situation des coûts de l'administration a alarmé les membres de la COGES, il est pris note que les coûts du déménagement n'ont pas pu être définis et quantifiés à l'avance, ces dépenses sont exceptionnelles et n'ont lieu qu'une fois.

Il est reconnu qu'une partie du mobilier a été racheté à l'entreprise Nestlé pour un prix concurrentiel.

Ce déménagement qui entraîne une nouvelle structuration de l'ASICC met en avant l'importance de cette association, cela représente aussi un énorme travail.

Pour les structures parascolaires et préscolaires les capacités peuvent être limitées, des listes d'attente sont en place. Au contraire pour l'école, il n'y a pas de possibilité de refuser des élèves, la situation de l'augmentation des élèves est très tendue et « le pic » est très important, c'est une grande préoccupation.

Le projet de collège à Corsier avance, il est déjà prévu deux classes en plus. A Jongny, l'étude du projet de l'UAPE est en bonne voie.

En collaboration avec le BTI les communes effectuent une analyse sur les capacités des constructions de logements sur le territoire afin d'obtenir une projection du nombre de nouveaux habitants pour les prochaines années.

Réflexions et discussions de la COGES :

- Les détails des postes 501-3654.06 Frais de mobilier et 501-3654.09 Autres frais, selon notre demande, le document a été reçu le 14.03.2023, il est mis en annexe 4 du rapport.

- Au vu du dépassement de budget sous Administration et Transports, la commission a demandé des compléments à ces comptes – annexes 3 et 4.
- Il est constaté que le budget est respecté bien que les coûts du déménagement n'aient pas été évalués à leur juste valeur.
- Il serait intéressant de revoir la dénomination des postes, que les comptes soient sur la même base que le budget. Qu'une répartition plus détaillée des écritures soit réalisée selon les structures/postes.
- Il est souhaité que dorénavant les détails des postes soient fournis lors de dépassement important du budget.
- La commission se questionne sur l'augmentation annuelle des coûts de ces secteurs et plus particulièrement du parascolaire. Arrivera-t-on à une stabilisation des structures actuelles ?

La commission relève la qualité du rapport de gestion complet et détaillé et remercie le CODIR ainsi que Mme Heiniger, M. Guerreiro, Mme Boden et Mme Costantini pour les explications et détails complémentaires fournis lors de la séance et ultérieurement.

En conclusion :

Après délibérations, la Commission, à l'unanimité, sous réserve de la réception du détail des postes 501-3654.06 Frais de mobilier et 501-3654.09 Autres frais, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le Préavis n° 01/2023 – relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022 de l'ASICC.

- Annexes :
- 1 – Questions à UAPE « Ondine »
 - 2 - Rapport de visites des UAPE
 - 3 - Complément feuille « Coût des transport »
 - 4 - Complément détails « Comptes administration »

Chardonne, le 16 mars 2023

Pour la Commission de Gestion

Corinne Ansermoz, Présidente



Carine Neyroud, Rapporteur

